

Cadrage

Crépuscule pour Cinéma Libre

Léo Bonneville

Number 116, April 1984

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/50907ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

La revue Séquences Inc.

ISSN

0037-2412 (print)

1923-5100 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Bonneville, L. (1984). Cadrage : crépuscule pour Cinéma Libre. *Séquences*, (116), 2-3.

CADRAGE

CRÉPUSCULE

POUR

CINÉMA LIBRE

Récemment, nous apprenions que Cinéma Libre et Les Films du Crépuscule étaient menacés de disparaître à la suite d'une décision de l'Institut québécois du cinéma de leur supprimer la subvention annuelle et de s'en tenir à la formule du 1 pour 1.⁽¹⁾

Que sont ces deux sociétés et quel rôle jouent-elles dans notre monde du cinéma? Ces deux organismes sans but lucratif ont été fondés — sans se consulter — en 1976. Ils s'occupent de la distribution de films québécois⁽²⁾ dits indépendants, c'est-à-dire de films qui n'ont ordinairement pas été produits selon les normes habituelles du marché commercial. Pour faire connaître ces films, qui n'ont généralement rien à voir avec le star system. Il faut donc que ces sociétés organisent une campagne de promotion. Cette

campagne de promotion ne se résume pas à des placards publicitaires dans les journaux ou ailleurs. Elle exige une préparation planifiée, offrant des rencontres avec le cinéaste (à la radio, à la télévision ou en public), des feuillets d'information, des relevés de critiques de journaux et de revues, etc. Tout ce travail ne s'improvise pas et demande une réelle évaluation pour « vendre » un film à une clientèle déterminée. Cette clientèle se retrouve très souvent, soit dans les cinémas parallèles ou de répertoire, soit dans les ciné-clubs, soit dans les salles communautaires..., tous lieux que servent efficacement ces deux sociétés.

Parmi les 200 films que ces deux sociétés possèdent, on peut relever *Mémoire battante* d'Arthur Lamothe, *Au clair de la lune* d'André Forcier, *Les Yeux rouges* d'Yves Simoneau, *La Turlute des années dures* de Richard Boutet et Pascal Gélinas, *Journal inachevé* de Marilù Mallet, *Hiver bleu* d'André Blanchard, *Futur intérieur* de Yolaine Rouleau et Jean Chabot, *Marc-Aurèle Fortin* d'André Gladu... On peut se demander ce qui pousse des producteurs ou des réalisateurs à aller porter leurs films chez Cinéma Libre ou Les Films du Crépuscule. Ils vous diront qu'il n'ont pas confiance dans les chaînes de distribution pour la promotion de leurs films, car ils craignent qu'ils soient perdus parmi des films spectaculaires ou accrocheurs. Et puis, il faut dire que les coûts d'exploitation sont beaucoup plus élevés dans les grandes salles commerciales que dans des salles dites parallèles ou de même nature. De plus, certains réalisateurs ou producteurs ne veulent pas entendre parler d'aller cautionner les capitalistes avec leurs films qui ont souvent été réalisés avec des moyens financiers passablement réduits.

Pour administrer Cinéma Libre ou Les Films du Crépuscule, il faut compter environ 120 000 \$. Ce montant couvre le coût du loyer, le salaire des employés (3 ou 4 personnes), les frais d'administration, etc. Le 1 pour 1 auquel veut se réduire l'aide de l'Institut québécois du cinéma consiste à dire que pour 1 dollar de recettes brutes

(1) Voir explication plus bas.

(2) Ils possèdent également quelques films étrangers qu'on leur a remis et dont les propriétaires attendent uniquement une partie des revenus de location.

provenant du réseau non commercial, l'organisme recevra un dollar en retour. Mais quand on calcule tous les frais d'opération, on se rend vite compte que ce n'est pas 1 dollar qu'il faudrait mais plutôt 2½ dollars et même 3 dollars. C'est dire qu'il y a un déficit qui était comblé par une subvention de l'Institut. À l'origine, cette subvention était de 50 000 \$. Année après année, on l'a réduite à 25 000 \$, puis 12 000 \$ et enfin à néant. Cette situation inconfortable ne va pas sans compromettre l'existence même de ces deux sociétés. Certains lecteurs pourront se demander pourquoi deux sociétés à vocation identique. Il est bon et avantageux que les producteurs ou réalisateurs puissent choisir l'organisme qui prendra charge de leurs films. Cela amène une loyale concurrence qui assure une meilleure efficacité et une entente à la satisfaction des deux parties.

Que deviendront certains films qui ne trouvent pas preneurs chez les distributeurs « officiels »?

I l faut absolument que l'Institut revienne sur sa décision. À quoi sert-il de produire des films, si on ne leur fournit pas la chance de se manifester en public? Notre cinéma est trop fragile pour le laisser s'évanouir sans tenter de le ranimer. Ces deux sociétés ont rendu un service indispensable au cinéma québécois. Elles ont pris en charge la distribution de nombreux films qui n'auraient pas connu une diffusion honnête sans leur concours. Avec les années, elles ont assuré le relais de nombreuses oeuvres réalisées discrètement et que le public, dispersé à travers la province, a pu découvrir grâce à leurs bons offices. Que deviendront certains films qui ne trouvent pas preneurs

chez les distributeurs « officiels »? Tout simplement, ils resteront sur les tablettes et ne connaîtront pas la vie de l'écran. Et c'est le cinéma québécois qui y perdra indubitablement.

C e qu'il faut ajouter, c'est que l'Institut ne devrait pas simplement assurer la survie de ces deux organismes mais plutôt leur développement. Quand on voit dans quelles conditions difficiles ces deux maisons travaillent, il faut admirer leur détermination et leur enthousiasme. Rien ne les abat pour aider le cinéma québécois. Et nombreux sont les artisans du cinéma qui reconnaissent la nécessité de ces deux sociétés. S'il est utile d'aider des cinéastes à réaliser des films, il est aussi utile de les aider à les montrer au public. Ce ne sont pas tous nos cinéastes qui peuvent bénéficier des écrans du Dauphin, du Parisien ou du Berri. D'ailleurs, certaines oeuvres ont plutôt intérêt à des sorties plus discrètes mais aussi plus sûres. À quoi sert-il à un film de chez nous de faire salle vide pendant une semaine dans un grand cinéma? Lancés sans grande conviction, des films connaissent des sorties déplorables. C'est qu'il n'y a pas de politique générale pour la sortie d'un film. Chaque film est une oeuvre spécifique qui demande un traitement particulier. C'est pourquoi Cinéma Libre et Les Films du Crépuscule assurent des promotions selon le contenu et l'expression de l'oeuvre. Avec une bonne préparation, certains films jugés difficiles finissent par rejoindre un public. Encore faut-il que le travail soit accompli. C'est précisément à quoi s'emploient les deux organismes pénalisés. Nous avons confiance que l'Institut québécois du cinéma va se raviser. Car nous savons qu'il est institué pour promouvoir notre cinéma. C'est ce même service qu'entendent poursuivre Cinéma Libre et Les Films du Crépuscule. Ces deux sociétés doivent s'affirmer et développer leurs activités. Pour le bénéfice de notre cinéma.

E t pour quelques dollars de plus...

Léo Bonneville